

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 18 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX, Maire

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	15	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE – Mme Mélanie BOUERY – M. Jean-Michel DUPONT –
Absents :	0	Mme Danielle JACQUIOT – M. Olivier BOURNEZ – Mme Sandrine
Excusés :	0	THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
		Valentin MANGEOLLE

**Date convocation :**

15 juin 2020

Absent (s) :

**Date affichage :**

25 juin 2020

Procuration (s) :

M. Philippe MORCELY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 18/2020**

**OBJET : Désignation d'un coordinateur sécurité et protection de la santé**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'obligation de prévenir les risques résultant de l'intervention d'entreprises extérieures au sein de la commune. Dans le cas de risque de co-activité entre les entreprises intervenantes, il convient de mettre en œuvre une coordination SPS.

Le Centre de Gestion met à disposition des communes qui en font la demande, un coordonnateur agréé dont le rôle est :

- de les renseigner sur le dispositif réglementaire applicable lors d'une coordination S.P.S,
- de coordonner les mesures de prévention des risques professionnels,
- d'organiser la mission de coordination SPS pour les chantiers de niveau 3.

Dans le cadre des travaux d'aménagement sécurité – entrée sud de la Commune, M. le Maire propose de retenir le Centre de Gestion pour la réalisation d'une mission de conseil et de coordination sur la base suivante :

- réalisation des inspections communes
- ouverture du registre journal de coordination
- mise à jour et diffusion du plan général de coordination
- visite de chantier

pour un cout total de 850 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE :**

- d'attribuer la mission de conseil et de coordination au Centre de Gestion sur la base des conditions tarifaires énoncées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE. Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 18 juin 2020 – Le Maire, Jacky CHIPAUX